



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

nuisibles

Question écrite n° 103768

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la prolifération du renard. La population de renard roux serait, selon les observations de nombre de chasseurs et agriculteurs, en forte croissance sur certains territoires. Classé espèce nuisible sur tout l'espace national par un arrêté du 30 juin 2015, celui-ci cause d'importants dégâts sur le gibier ainsi que les cultures et animaux d'élevage des agriculteurs. Comme le souligne l'Association de lutte contre les maladies animales, il est par ailleurs établi depuis une étude menée conjointement par des chercheurs américains et néerlandais que le *Vulpes vulpes* peut être naturellement contaminé par le virus H5N1 par ingestion de carcasses de palmipèdes ou volailles infectées. Un lien, même étroit, peut donc être fait entre propagation de la grippe aviaire dans le sud-ouest et multiplication de la population de renards vecteurs du virus. Face à cette pullulation, les chasseurs sont souvent désarmés et se plaignent d'une réglementation trop restrictive concernant les battues et le déterrage et encore plus le piégeage de ces nuisibles. Ils pointent aussi du doigt le manque de soutien financier pour remplir des missions coûteuses (en équipement et déplacement) qui bénéficient à la collectivité mais sont à la charge quasi-exclusive des chasseurs. Ainsi, il souhaiterait savoir quelles initiatives le Gouvernement entend adopter afin de soutenir la lutte contre la prolifération du renard et de tous les prédateurs en général.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103768

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 avril 2017](#), page 2831

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)